

Produit Statistique

Offres d'emploi

Estimation du nombre de postes occupés et vacants des entreprises selon leur taille (plus ou moins 10 salariés), leur secteur d'activité NACE (B à S) et les régions (Bruxelles, Flandre et Wallonie). Le taux de vacance d'emploi est la proportion estimée de postes vacants sur l'ensemble des postes (vacants et occupés).

Mise à jour des métadonnées

Mise à jour du document 28/02/2022

Présentation

<i>Mots-clés</i>	NACE-BEL, Offre, Poste occupé, Poste vacant, Secteur d'activité, Taux de vacature
<i>Domaine</i>	3.7.05. Marché du travail
<i>Unité statistique - Titre</i>	Poste vacant
<i>Unité statistique - Description</i>	-
<i>Population statistique - Titre</i>	Poste occupé et poste vacant (vacature)
<i>Population statistique - Description</i>	Tous les postes occupés et vacants des secteurs d'activité B à S selon les trois Régions et la taille des entreprises (le seuil est fixé à 10 salariés).
<i>Couverture géographique</i>	Couverture géographique = Belgique et ses trois régions (Bruxelles, Flandre et Wallonie).
<i>Couverture temporelle</i>	Couverture temporelle = De 2004 à 2007 et 2010 à 2011 (seulement la Belgique et sans la taille des entreprises). A partir de 2012 (le reste).
<i>Couverture sectorielle</i>	Couverture sectorielle = Secteurs d'activité NACE-BEL (rev.1 sections C à O de 2004 à 2007 ou rev.2 sections B à S à partir de 2010).
<i>Autres couvertures</i>	Nombre de salariés \geq 10

Période de référence

Première période de référence disponible 1er trimestre 2004

Mandat institutionnel

<i>Production statistique obligatoire</i>	Statistique produite en vertu d'une obligation légale européenne, Statistique produite en vertu d'un gentlemen's agreement auprès d'un groupe de travail composé d'utilisateurs institutionn
<i>Référence légale</i>	Règlement (CE) N o 453/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 23 avril 2008 relatif aux statistiques trimestrielles sur les emplois vacants dans la Communauté, Règlement (CE) N o 1062/2008 de la Commission du 28 octobre 2008 portant application du règlement (CE) no 453/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques trimestrielles sur les emplois vacants dans la Communauté en ce qui concerne les procédures de correction des variations saisonnières et les rapports sur la qualité, Règlement (CE) N o 19/2009 de la Commission du 13 janvier 2009 portant application du règlement (CE) no 453/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques trimestrielles sur les emplois vacants dans la Communauté, en ce qui concerne la définition de l'emploi vacant, les dates de référence pour la collecte des données, les spécifications de la transmission des données et les études de faisabilité

Confidentialité

<i>Confidentialité - Niveau</i>	Les données sont publiées au niveau d'Eurostat pour le taux de vacance d'emploi (sur les périodes 2004-2007 et à partir de 2010), les postes occupés (à partir de 2012 sauf pour les secteurs O, P et Q, et à partir de 2014 pour tous les secteurs) et les postes vacants (à partir de 2012 sauf pour les secteurs O,
---------------------------------	--

Politique de publication

<i>Calendrier de diffusion</i>	Le calendrier de diffusion est disponible via internet
<i>Périodicité</i>	Trimestrielle

Format de diffusion

<i>Communiqué de presse</i>	Communiqué de presse
<i>Publications</i>	Publication sur le web (www.statbel.fgov.be)
<i>Base de données en ligne</i>	
<i>Open Data</i>	
<i>Accès aux micro données</i>	Pas de microdonnées
<i>Autres</i>	

Accessibilité de la documentation

Documentation sur la méthodologie

Les documents du projet Synergie; les rapports techniques des trois Grant JVS (2010, 2011 et 2012) et les documents du projet de l'IIS (Institut Interfédéral de Statistique) (Réforme des statistiques sur les emplois vacants) sur le sharepoint et sur le Z (0512-532-CVTS-Vacatures pour 2004-2007 et 2010-2011 ou 0697-532-Vacatures à partir de 2012).

Documentation sur la qualité

Gestion de la qualité

Assurance de la qualité

A l'exception des secteurs B et R .

Évaluation de la qualité

Les rapports annuels sur la qualité d'Eurostat et les indicateurs de qualité de Statbel (DG Statistique - Belgium Statistics) .

Pertinence

Besoins des utilisateurs

Institutions internationales (Eurostat, FMI, Commission Européenne, UNSD, WHO, ...), Le groupe de travail (BNB, SPF Emploi, IWEPS, Steunpunt WSE, IBSA, Actiris, Le Forem et VDAB) ont une demande un peu plus large qu'Eurostat, Eurostat a besoin d'une estimation des postes occupés et vacants selon les variables suivantes : NUTS 2, sections NACE-BEL B à S, taille des entreprises (seuil à 10 salariés) , classification des professions ISCO-08, Banque nationale de Belgique (BNB), Institut des Comptes Nationaux (ICN), Services publ

Satisfaction des utilisateurs

Eurostat reçoit depuis 2012 toutes les variables demandées à l'exception de la classification ISCO-08. Les autres utilisateurs bénéficient d'un communiqué de presse sur Statbel depuis le 1er trimestre 2015. La publication « Analyse » mise en ligne en août 2014 n'est plus mise à jour.

Exhaustivité

Pas d'exhaustivité car c'est une enquête

Exactitude et fiabilité

Exactitude

Coefficient de variation= 0.010234 (au 4ième trimestre 2020)

Erreur d'échantillonnage

Jusqu'en 2013, dans les secteurs O, P et Q, beaucoup trop d'établissements ne savent pas répondre aux questions. A partir de 2014, il n'y a plus de problème .

Erreur non due à l'échantillonnage

Actualité

<i>Actualité</i>	Résultats disponibles 70 jours après la période de référence
------------------	--

Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	Les données par Région sont comparables .
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Série avec des ruptures statistiques en 2012 et en 2013 .
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	Les secteurs O, P et Q n'ont pas des résultats de qualité comparables avec les autres secteurs jusqu'en 2013
<i>Comparabilité - Autre</i>	

Cohérence

<i>Cohérence - Interne</i>	Les données ont une cohérence interne obligatoire du fait que les postes occupés et vacants sont utilisés pour le calcul d'un indicateur important : le taux de vacance d'emploi (ou de vacature) .
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	Les estimations des postes occupés sont cohérents avec les données ONSS des postes occupés à l'exception des secteurs O, P et Q .

Révision des données

<i>Révision des données - Politique</i>	
<i>Révision des données - Pratique</i>	

Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	Enquête vacature
<i>Données de base - Données administratives</i>	ONSS: Office National de Sécurité Sociale - Flux Dimona
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	-
<i>Fréquence de collecte des données</i>	Trimestrielle
<i>Collecte des données</i>	Websurvey basé sur XBRL., Réutilisation de données administratives
<i>Élaboration des données</i>	Exploitation des données de l'enquête trimestrielle en utilisant les données des flux Dimona pour l'extrapolation des résultats .

Traitement statistique

Ajustement

Ajustement saisonnier à partir du 1er trimestre 2013 mais les résultats ne sont publiés qu'à partir du 1er trimestre 2018 .

Commentaires

Documents liés

Titre	URL
Calendrier de diffusion	https://statbel.fgov.be/fr/calendar
Internet: Offres d'emploi (Eurostat)	http://ec.europa.eu/eurostat/web/labour-market/job-vacancies
Internet: Offres d'emploi (Statbel)	https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emplois-vacants

Identifiants externes

Type	ID
INVS	INVS-9994017

Variables statistiques

Titre	Définition	Unité/Nomenclature
Nombre de postes occupés enregistrés au milieu du trimestre (JOB OCC)	Un emploi rémunéré au sein d'une organisation auquel un salarié a été affecté.	N (Fréquence absolue)
Nombre de postes vacants enregistrés au milieu du trimestre (JOB VAC)	Un poste rémunéré nouvellement créé, non pourvu, ou qui deviendra vacant sous peu, pour le pourvoi duquel l'employeur entreprend activement de chercher, en dehors de l'entreprise concernée, un candidat apte et est prêt à entreprendre des démarches supplémentaires; qu'il a l'intention de pourvoir immédiatement ou dans un délai déterminé.	N (Fréquence absolue)
Taux de vacance d'emploi (TVE)	Le taux de vacance d'emploi (TVE) mesure la proportion des emplois totaux qui sont vacants, selon la définition de la vacance d'emploi susmentionnée, exprimée en pourcentage, comme suit: $\text{JOBVAC} / (\text{JOBVAC} + \text{JOB OCC})$.	% (Pourcentage)